

Active'été

PROGRAMME INTÉGRATION

en **CAMP DE JOUR** pour les personnes vivant une situation de handicap



Châteauguay

TABLE DES MATIÈRES

CONTENU

MOT DE LA VIE CITOYENNE	2
L'ÉQUIPE DE COORDINATION	3
ACTIV'ÉTÉ SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX	3
1. Mission et objectif	4
Objectifs des programmes du camp de jour	4
2. Rôle de l'animateur à l'intégration	4
Animateur à l'intégration	4
3. Modalités et conditions d'admissibilité.....	5
4. L'analyse de la demande pour des modalités d'accommodements	6
Responsabilité du comité	6
5. Contrainte excessive	7
6. Code de vie.....	7
7. Transport adapté	8
Fonctionnement général de l'organisme	8
Fonctionnement en cas d'absence.....	8
8. Formulaire de demande d'adhésion et d'identification des besoins.....	9
9. Étapes du processus de traitement de la demande d'inscription au programme.....	9



Chers parents,

C'est avec un immense plaisir que nous vous présentons ce document qui établit les modalités de prise en charge de l'intégration des enfants ayant des besoins particuliers au sein du camp de jour Activ'Été de la Ville de Châteauguay.

Ce document est complémentaire au **GUIDE DES PARENTS** et est disponible en version numérique sur le site internet de la Ville de Châteauguay ainsi qu'en version papier, au comptoir de service du Centre culturel Georges P.-Vanier.

Le programme **INTÉGRATION d'Activ'Été** est un service dont nous pouvons être fier puisqu'il permet à plus d'une soixantaine d'enfants vivant une situation de handicap, de participer aux activités régulières du camp de jour de la Ville de Châteauguay.

Destiné aux parents, ce document est un nouvel outil indispensable à la compréhension des spécificités du programme. À sa lecture, vous aurez un aperçu des modalités, des objectifs, de la structure et des responsabilités partagées qu'implique ce programme.

Nous désirons mettre l'accent sur le fait qu'une intégration réussie implique nécessairement une collaboration exemplaire entre le parent, l'équipe de coordination **d'Activ'Été**, les intervenants du milieu et l'animateur à l'intégration responsable de l'enfant.

Toute l'équipe de la Direction de la vie citoyenne vous souhaite un bel été en notre compagnie.

Division culture et projets spéciaux
Direction de la vie citoyenne
Ville de Châteauguay

L'ÉQUIPE de coordination

Mélanie Tremblay, *technicienne en loisirs*

Programme intégration

450 698-3134

melanie.tremblay@ville.chateauguay.qc.ca

Gabriel Goyette, *coord. au programme estival*

Programme animation

450 698-3079

gabriel.goyette@ville.chateauguay.qc.ca

Équipe d'intervenants

Programme Intégration

450 698-3136

integration.intervenants@ville.chateauguay.qc.ca

NOTEZ BIEN : dans le but d'alléger la lecture de ce document, le terme parent(s) désigne également les tuteurs et les titulaires de l'autorité parentale de l'enfant.

RELÂCHE SCOLAIRE : les informations que l'on retrouve dans ce guide sont également valables dans le cas de la relâche scolaire en hiver, là où cela s'applique.

ACTIV'ÉTÉ sur Facebook



Suivez-nous sur Facebook pour connaître, en temps réel, les modifications d'activités, les retards d'autobus ou lignes de vélo et toute information relative au bon fonctionnement du camp de jour.

1. MISSION ET OBJECTIF

Objectifs des programmes du camp de jour

- Offrir une expérience de loisir plaisante, sécuritaire et enrichissante pour tous les participants;
- Promouvoir les valeurs du camp, soit l'adoption des saines habitudes de vie, l'ouverture sur les autres et permettre à tous les participants d'apprécier la vie de groupe.

Se basant sur la philosophie d'une municipalité inclusive, le programme Intégration de la **Ville de Châteauguay** vise particulièrement l'intégration et la participation de jeunes ayant des besoins d'encadrement particuliers au camp de jour.

L'accompagnement des jeunes est donc primordial pour s'assurer que ceux-ci participent à la vie de groupe et aux activités proposées. C'est pourquoi la **Ville de Châteauguay** offre, sans frais supplémentaires, ce service non spécialisé. Elle s'assure que le jeune inscrit, qui requiert un soutien pour faciliter son intégration aux activités régulières du camp de jour, puisse bénéficier de l'aide d'un animateur à l'intégration.

2. RÔLE de l'animateur à l'intégration

Sous la supervision directe d'un responsable de secteur, soutenu et encadré par l'équipe de coordination et l'intervenant spécialisé, l'animateur à l'intégration reçoit minimalement une formation de 36 heures obligatoire incluant une formation d'accompagnement, d'animation et de premiers soins. Puisque nous privilégions la stabilité, l'enfant est généralement avec le même animateur tout au long de l'été même si, dans certaines circonstances, des changements peuvent avoir lieu.

Animateur à l'intégration

Il a comme tâche d'animer et d'intégrer un ou plusieurs jeunes ayant des besoins d'encadrement particuliers au sein du camp de jour. Il observe les attitudes et comportements de ces jeunes, participe à l'évaluation de leurs besoins et anime des activités individuelles ou de groupe. Il doit également planifier des activités et animer un groupe d'enfants dans un cadre sécuritaire.

NOTEZ BIEN : l'intervenant spécialisé est présent pour assister l'équipe de coordination et les responsables de secteur. Il se déplace dans les différents secteurs du camp de jour pour aller à la rencontre de l'ensemble des jeunes du programme. Sa formation académique lui permet d'évaluer les différentes problématiques, d'offrir des solutions et d'élaborer des plans d'intervention pour outiller les animateurs à l'intégration.

3. MODALITÉS ET CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Afin d'évaluer une demande et admettre un enfant au programme, le parent doit s'assurer que celui-ci répond aux critères d'admissibilité :

- Remplir et déposer annuellement le formulaire d'adhésion et d'identification des besoins dans les délais indiqués (voir section 8 du guide). Bien que toutes les demandes transmises soient analysées, les modalités d'accompagnement seront conditionnelles à la capacité d'accueil, la possibilité de jumelage ainsi qu'à l'accessibilité à un encadrement sécuritaire de qualité;
- Communiquer les informations permettant de connaître les besoins de l'enfant en collaboration avec les intervenants,
- Une ressource professionnelle de la santé reconnue doit avoir émis un diagnostic ou avoir entamé le processus pour en émettre un, démontrant que l'enfant possède une incapacité physique et/ou intellectuelle et/ou des besoins d'encadrement particuliers. Il est possible également qu'un organisme, un autre camp de jour par exemple, justifie le besoin d'accompagnement de l'enfant;
- L'enfant doit apprécier la vie de groupe et être en mesure de participer d'une façon ou d'une autre aux activités avec le soutien de l'animateur à l'intégration;
- Détenir un passeport loisir valide;
- Être âgé de 5 à 15 ans.

NOTEZ-BIEN : satisfaire à ces conditions ne donne pas automatiquement accès au programme Intégration.



4. L'ANALYSE de la demande pour des modalités d'accommodements

Chaque demande sera analysée par un comité d'évaluation constitué du coordonnateur du programme Intégration, de l'intervenant spécialisé ainsi qu'une personne-ressource provenant du réseau de la santé et/ou de l'éducation. Grâce aux informations collectées et colligées, ce comité évaluera si l'enfant est en mesure de s'intégrer au camp de jour en cohérence avec les valeurs, la mission et les objectifs du programme. Il revient à la **Ville de Châteauguay** de recruter le nombre d'animateurs à l'intégration requis et d'appliquer les ratios et les modalités d'accompagnement déterminés par le comité d'évaluation.

Responsabilités du comité

- S'assurer de l'admissibilité de l'enfant au programme;
- Évaluer la capacité de l'enfant à s'intégrer au camp de jour;
- Évaluer l'autonomie de l'enfant;
- Évaluer la capacité de l'enfant à participer aux activités du camp, et ce, dans le respect de son bien-être et de sa sécurité ainsi que celle des autres;
- Déterminer un ratio et les modalités d'accompagnement;
- Identifier le groupe d'âge dans lequel l'enfant sera inscrit;
- Identifier le secteur fréquenté afin d'optimiser l'intégration de l'enfant et les modalités d'accompagnement (aménagement physique, nombre d'enfants inscrits, transport, etc.);
- Analyser et traiter toute autre information et situation particulière.

La **Ville de Châteauguay** favorise la participation de tous les enfants au camp de jour. Ainsi, le comité évalue individuellement les particularités de chaque cas et détermine la capacité de la Ville à assurer les aménagements nécessaires. Puisque le comité analyse la demande en collégialité avec les parents et les intervenants, il sera en mesure de déterminer s'il y a contrainte excessive ou non pour la Ville.

5. CONTRAINTE excessive

Lors de l'analyse des demandes admissibles, il revient au comité d'évaluer si une contrainte excessive est avérée. Pendant le camp de jour, il revient à l'équipe de coordination de considérer tous les accommodements possibles et solutions alternatives en collaboration avec les parents. Une contrainte peut être qualifiée d'excessive lorsque l'accommodement demandé entraîne objectivement :

- Une atteinte réelle et importante à la sécurité de l'enfant ou à celle d'autrui;
- Une entrave réelle au fonctionnement du camp de jour.

S'il n'a pas été possible de trouver une modalité d'accommodement et que la Ville fait le constat qu'il y a contrainte excessive, l'enfant ne pourra être admis et le parent devra s'orienter vers d'autres services.

NOTEZ BIEN : la procédure établie ici repose sur les éléments définis par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

6. CODE de vie

L'équipe de coordination du camp de jour encourage les parents à prendre connaissance du code de vie du participant et à sensibiliser l'enfant à son contenu. Ces règles s'adressent à tous les parents, enfants et employés côtoyant les programmes estivaux. Vous retrouverez ce code de vie dans le "Guide des parents".

La Ville peut, après avoir respecté les procédures en vigueur, désinscrire un enfant en conformité avec ses règlements.



7. TRANSPORT adapté

La Ville de Châteauguay offre un service de transport adapté aux enfants inscrits dans les secteurs 7-15 ans qui ne peuvent pas utiliser leur vélo lors des déplacements avec leur groupe respectif. En effet, un partenariat a été mis en place avec Transport Accès. Le parent doit faire la demande d'inscription auprès de l'organisme et une fois l'enfant admis, le coordonnateur prendra en charge l'horaire de transport et la Ville assumera les coûts de déplacement effectués dans le cadre des activités du camp de jour.

Fonctionnement général de l'organisme

Lors des transports, au moins un animateur à l'intégration sera présent avec les enfants. Seuls les déplacements vers les sorties locales entre 9 h et 15 h 45 seront offerts aux enfants. Le transport vers le secteur et le retour à la maison doivent être assurés par le parent.

Fonctionnement en cas d'absence

En cas d'absence, le parent devra communiquer avec l'équipe d'intervenants à l'intégration au **450 698-3136** ainsi qu'avec Transports Accès au **450 699-1077**, avant 8 h 30 le matin. En cas d'absence non avisée, les frais de transport pourraient être chargés aux parents.

Pour des informations supplémentaires concernant l'organisme Transports Accès et pour vous informer des modalités, le numéro de téléphone pour les joindre est le **450 699-1077**.

8. FORMULAIRE de demande d'adhésion et d'identification des besoins

À chaque année, vous avez jusqu'au **15 mars** pour remplir le formulaire. Celui-ci est disponible en ligne sur le site de la ville au <https://ville.chateauguay.qc.ca/camp-de-jour/camp-ete/integration/>. Après la confirmation de l'envoi du formulaire, une réponse à votre demande vous sera acheminée vers la mi-avril.

N'oubliez pas de remplir également le formulaire de demande pour le Transport Accès avant la mi-mai si votre enfant de plus de 7 ans ne peut se déplacer à vélo avec son groupe.

9. ÉTAPES du processus de traitement de la demande d'inscription au programme

1. Remplir le formulaire de demande d'adhésion et d'identification des besoins;
Vous aurez une réponse vers la mi-avril.

Si admis :

2. Inscrire votre enfant à Transport Accès si nécessaire avant la mi-mai;
3. Inscrire votre enfant au camp de jour pendant la période d'inscription à la fin avril et au mois de mai;
4. Rencontre de familiarisation entre le parent, l'enfant, l'animateur à l'intégration et les intervenants, au besoin à la fin juin;
5. Début du camp de jour.

POUR DE PLUS D'INFORMATIONS

Mélanie Tremblay, technicienne en loisirs
Responsable du Programme Intégration
450 698-3134
melanie.tremblay@ville.chateauguay.qc.ca



Activ'été

PROGRAMME INTÉGRATION
en **CAMP DE JOUR** pour les personnes
vivant une situation de handicap



Châteauguay